

Compte rendu réunion Mairie

jeudi 26 septembre 2025



Présents :

Pour la ville de Châtillon :

M. Jouenne : Adjoint à la Maire de Châtillon, délégué à l'Éducation, à la vie scolaire, aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire

Mme Bouyon : Directrice de l'Éducation

M. Reverdi : Directeur adjoint de la Direction de l'éducation, du Pôle relation/famille et de la vie des écoles

Associations de parents d'élèves :

FCPE 16 parents - **Piparc/ Pigambetta** 2 parents - **AAPE** 2 parents - **PEEP** 2 parents

Questions portées par la FCPE :

Nombre de photocopies pour l'association : pas de plafond, une grosse partie est gérée par le service éducation et la reprographie, chaque école gère ensuite son crédit scolaire.

Sécurité angle Jean Jaurès et avenue de la Paix. De nouvelles figurines sont commandées et plusieurs dizaines d'agents assurent les traversées.

Sorties scolaires : Intégration possible des animateurs et/ou du personnel de restauration aux sorties de journée, sur base volontaire. Cela dépendra de leur statut.

Majoration pour absence injustifiée au centre de loisirs : Suppression de la pénalité appliquée au centre de loisirs : (voir point n°8 plus bas).

Ces questions seront traitées spécifiquement en conseil d'école :

- Garages à trottinettes (JV, JC, GL).
- Revêtement de la cour maternelle de Joliot Curie.
- Sens interdit rue LW (hors riverains).

1. Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée globalement dans de bonnes conditions.

En maternelle, on compte 1 163 élèves. En élémentaire, on en compte 1 765, soit un total de 2 928 élèves sur la ville.

Pas de suppression de classe sur la ville, car la suppression d'une classe en primaire a été compensée par l'ouverture d'une autre en maternelle.

Depuis 2020 : 10 fermetures évitées grâce à la mobilisation des associations de parents d'élèves et de la ville.

Deux nouvelles directrices ont pris leurs fonctions.

L'inspectrice de secteur reste inchangée.

Présence annoncée de M. Jouenne à l'ensemble des conseils d'école du 1er trimestre.

Effectifs et classes :

Total : 2 928 élèves (+58 vs 2024 / +2 %).

Classes : 119 (+1 ouverture maternelle / -1 fermeture primaire).

Moyenne : 24,6 élèves/classe (24,2 en maternelle ; 24,9 en primaire).

Plafond fixé à 24 élèves en CP et CE1.

La mairie rappelle que la tendance démographique reste baissière, ce qui pourrait rendre certaines fermetures inévitables dans les prochaines années.

Les représentants de parents d'élèves et la Ville sont invités à rester vigilants et à continuer à travailler main dans la main pour veiller à ce que ces décisions se fassent dans des conditions acceptables.

Dispositifs inclusifs (ULIS) :

- **ULIS** à Joliot Curie pour les élèves en situation de handicap.
- **UPE2A** à Marcel Doret pour les élèves allophones.
- **UEEA** : Langevin Wallon pour les élèves présentant des troubles autistiques.

Enseignements Privé et à Domicile :

145 élèves sont scolarisés dans le privé élémentaire.

11 élèves sont scolarisés à domicile.

2. Collèges et lycées :

Georges Sand : 491 élèves – nouveau principal : M. Franck Biandardran.

Paul Éluard : 608 élèves – nouvelle adjointe : Mme Chediak.

Alain Fournier (Clamart) : 720 élèves – nouveau principal : M. Ollié.

Lycée Jacques Monod : 1 495 élèves pour une capacité maximale de 1 500.

Projet de lycée :

Un nouveau lycée est prévu à Bagneux.

Projet de lycée à Châtillon

Historiquement, en 2017, la Région Île-de-France avait proposé aux villes de **Châtillon** et de **Bagneux** la construction d'un nouveau lycée. Ce projet avait été refusé par l'équipe municipale de Châtillon en place à l'époque.

Depuis, la Région s'est rapprochée de **Bagneux**, où un lycée devrait voir le jour en **2028**.

Pour autant, l'équipe municipale actuelle de Châtillon reste mobilisée. Elle indique :

- avoir **préempté un terrain** situé entre le campus Orange et le métro Châtillon/Montrouge ;
- être prête à **céder gratuitement ce terrain à la Région Île-de-France** afin de permettre la concrétisation du projet.

Châtillon demeure en effet l'une des rares villes de plus de **40 000 habitants** du département à ne pas disposer de lycée.

3. Kit de rentrée :

3 000 kits distribués, assemblés par l'ESAT de Châtillon.

Chaque famille doit se voir remettre le kit. Il est rappelé que les enseignants disposent déjà de crédits scolaires pour les fournitures en classe.

Les parents sont libres de conserver le kit ou de le laisser en classe.

Rappel : il n'est pas normal que des enseignants retiennent les fournitures ou exigent que les parents rapportent la dotation.

Il y a 5 types de kits selon les niveaux, et les enseignants sont consultés sur le contenu.

Les associations de parents d'élèves seront également consultées en janvier 2026, date à laquelle les commandes seront passées en vue de la prochaine rentrée.

Une question a été posée sur la possibilité de proposer deux kits par niveau : ce n'est pas envisageable, mais les parents d'élèves seront consultés lors d'une prochaine réunion.

4. Classes découvertes :

Même nombre de départs que l'an dernier : 7 séjours de 2 classes chacune (14 classes au total).

Écoles concernées : Marcel Doret, Sablons élémentaire, Gambetta, Sablons/Joliot Curie, Jules Verne, Sablons maternelle, Gambetta/Sablons.

2 projets de classe découverte refusés (Arc-En-Ciel & Langevin Wallon), car :

- Dépôt de candidature hors délai (Arc-en-Ciel & Langevin)
- Non conforme au cahier des charges, car il prévoyait 3 classes au lieu des 2 prévues initialement (Langevin)

Prestataire problématique l'an dernier aux Sablons : reçu par la Ville, avec demande de retours des enseignants et mise en place de contrôles aléatoires.

Budget : 200 k€ dont 50 k€ financés par les familles. Depuis 2022 : 1 236 élèves sont partis en séjour, pour un budget cumulé de 700 k€.

5. Natation scolaire

11 séances de natation par élève sur un trimestre.

Grande Section et CP : Bassin Langevin vétuste, séances annulées à plusieurs reprises. Un prestataire doit intervenir.

CE1 et CM2 : piscines de Bagneux et Montrouge, aucune annulation constatée cette année.

Baby Natation : démarrage prévu la semaine prochaine.

Maîtres-nageurs : Vallées Sud Grand Paris.

6. Stade nautique :

- Retards dus à un diagnostic erroné (carrières plus profondes que prévu).
 - Surcoût : +2 M€ vs budget initial.
 - Projet maintenu : reprise des travaux début 2026, ouverture prévue début 2028.
 - Le projet inclura un bassin nordique.
-

7. Élections des parents d'élèves :

- Date : 10 octobre.
 - La ville fournit le matériel de vote pour les écoles élémentaires et maternelles. Pas de vote électronique cette année.
-

8. Équipe d'animation et ATSEM

Animateurs :

66 le matin, 145 le midi, 119 le soir, 125 le mercredi.

Majoration 50% en cas d'absence injustifiée :

La majoration appliquée aux absences injustifiées (pour les réservations du centre de loisirs pendant les vacances scolaires), a permis de les réduire de moitié (15 % → 7 %).

Supprimer la majoration fait craindre que les absences repartent à la hausse, ce qui poserait à nouveau des problèmes d'encadrement et de gestion des repas. Toutefois la Ville propose la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour travailler sur ce sujet et faire des propositions.

Remerciements au service éducation pour la campagne périscolaire, qui a permis une forte hausse du retour des dossiers grâce aux formulaires simplifiés, succès salué par tous.

ATSEM :

53 postes pour 48 classes, dont 5 « volants » en renfort.

52 postes pourvus, 1 vacant.

5 en arrêt longue maladie, dont une remplacée de façon pérenne.

Plusieurs départs en congé maternité à venir.

La Ville souligne que de nombreuses candidatures ne sont pas retenues, faute de compétences, diplômes ou savoir-être adaptés.

Les petites sections restent prioritaires.

Mesures de valorisation : salles de repos, réunions régulières, participation aux conseils d'école.

Formations communes ATSEM/enseignants (2 x 3h le mercredi) auront lieu dans les écoles Sablons, Gay Lussac et Arc-en-Ciel.

Loisirs :

Référent handicap : M. Kévin Brisson

Nouveaux directeurs de centres de loisirs (ALSH) nommés : Arc-en-Ciel, maternelle du Parc, Marcel Doret, Jules Verne.

9. Travaux dans les écoles :

Jules Verne : 320 k€ investis pour corriger les malfaçons suite aux inondations, une partie récupérée auprès des assurances.

Depuis 2015 : 4,4 M€ de travaux, dont 1 M€ ces deux dernières années.

Travaux réalisés cet été :

- stores extérieurs aux Sablons élémentaire et Langevin Wallon élémentaire
- peinture verte remplacée par du bleu au préau de Joliot élémentaire
- peinture du réfectoire à Joliot Curie ;
- éclairage LED à Langevin ;
- achat de climatiseurs mobiles.

Eric Martin, responsable régie et travaux écoles, disponible pour rendez-vous avec les directeurs et parents d'élèves (urgences sécurité/hygiène). Pour toute demande de RDV, s'adresser à M. Jouenne.

Nouvelle école Jean Jaurès :

reste à livrer l'accueil de loisirs et la salle polyvalente. Commission sécurité prévue 1ère semaine des vacances de Toussaint, ouverture complète prévue à cette rentrée. La salle polyvalente sera ouverte aux associations.

Travaux à venir :

Toussaint : livraison de la cour oasis de Gay Lussac, projet présenté l'an dernier en conseil d'école (26 000 € dont 10 000 € financés par la Région).

La Ville confirme son engagement à livrer une cour oasis par an.

10. Prévention et libération de la parole des enfants victimes de violences

Dans une démarche visant à favoriser la libération, le plus tôt possible, de la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient, la Ville de Châtillon a accueilli l'association **"Boîtes aux lettres papillons"**.

Ce dispositif permettra aux enfants de confier par écrit les violences dont ils sont victimes, lorsqu'ils n'osent pas en parler directement. Des boîtes aux lettres seraient ainsi disséminées à plusieurs endroits de la ville pour faciliter cet accès.

La particularité du dispositif est que les courriers doivent être scannés puis envoyés par voie dématérialisée, et non transmis physiquement. Cela implique que la récupération et le scan soient effectués par un agent municipal, ce qui soulève :

- une problématique de confidentialité,
- et un risque d'impact psychologique pour l'agent, qui pourrait être amené à croiser des témoignages parfois très lourds.

Pour cette raison, la Ville explore la possibilité de confier cette mission au Centre Municipal de Santé (CMS) de Châtillon, afin que ce travail soit assuré par des personnes qualifiées.

Par ailleurs, une formation spécifique est prévue sur ces sujets pour les encadrants de la Ville et de l'ASE.

Les directeurs d'accueil sont d'ores et déjà formés au signalement. En cas de doute, un signalement est effectué systématiquement et, si un agent municipal est concerné, une suspension immédiate est appliquée dans l'attente de l'enquête administrative ou judiciaire.

Prochaine réunion Mairie : courant janvier 2026